

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Enseignant(e) EE Guynemer 1**
Ecole en autorégulation

Circonscription : Strasbourg 3

Localisation : Ecole Élémentaire Guynemer 1 - 11 rue d'Argenton - 67100 Strasbourg

1. Définition du poste et des missions :

Contexte de l'école :

L'école Guynemer I est implantée dans le quartier du Neuhof. Elle fait partie du **Réseau d'Education Prioritaire (REP+)** Solignac éducative qui comprend 3 écoles élémentaires et 3 écoles maternelles. Elle appartient aussi à la cité Neuhof-Meinau-Elsau. L'école comprend 9 classes élémentaires, dont des classes de CP et de CE1 à effectifs allégés (dispositif « 100% de réussite »).

Elle comprend depuis la rentrée 2019 un dispositif **DAR (Dispositif d'autorégulation)**, devenu **Ecole en autorégulation**, qui œuvre selon les principes de l'autorégulation adossé à un référentiel. Ce dispositif est construit en partenariat avec le DASCA (Dispositif d'Accompagnement et de Soins Coordonnés pour l'Autisme, établissement de l'association Adèle de Glaubitz).

Au sein de l'école est également implantée une ULIS TFC (Troubles des Fonctions Cognitives) qui accueille depuis trois ans des enfants avec TSA, toujours en partenariat avec le DASCA.

Principes de fonctionnement du dispositif :

Le dispositif vise la scolarisation dans les classes ordinaires de l'école élémentaire des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Afin de réduire les troubles du comportement et de tendre vers l'autonomie dans les apprentissages, une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'école.

Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves concernés par le dispositif sont ceux attendus dans les programmes de l'école élémentaire. L'enseignement structuré et accessible attendu permet d'augmenter la capacité à être calme et éveillé, afin d'entrer dans les apprentissages pédagogiques.

Pour ce faire, un(e) enseignant(e) est nommé(e) comme coordonnateur-coordonnatrice du dispositif au sein de l'école.

Le dispositif dispose d'une salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles.

L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où l'enfant avec TSA, même s'il bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, manifeste des difficultés dans les interactions, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences de base. Cette adaptation devra s'effectuer dans chaque classe, mise en œuvre par chaque enseignant avec l'appui du plateau technique médico-social. Ainsi ce dispositif est un nouveau parcours possible au sein des classes ordinaires pour les élèves avec troubles du spectre de l'autisme (TSA). Il se veut au bénéfice de tous les élèves.

Missions :

L'enseignant(e) devra adhérer aux principes du dispositif existant dans l'école. Il/elle travaillera en coopération avec les membres de l'équipe médico-sociale et l'enseignant(e) coordonnateur-coordonnatrice du dispositif. Il/elle prendra en compte les besoins des enfants et adaptera les démarches pédagogiques et éducatives nécessaires à l'accompagnement d'enfants avec TSA ou autres TED.

Comme les autres membres de l'équipe, il/elle partage les éléments d'informations et avis recueillis auprès des parents. Il/elle respecte le droit au secret et à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

Au sein du REP+, il/elle participe à la réalisation des objectifs de l'éducation prioritaire.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Savoir faire preuve d'écoute et de réactivité ;
- Savoir faire preuve d'adaptation et de créativité pédagogique ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Agir en référence constante aux principes de l'éducabilité cognitive et de l'accessibilité des démarches d'enseignement ;
- Faire preuve de discrétion et de respect du secret professionnel partagé ;
- Etre en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement selon le travail d'équipe s'appuyant sur les besoins identifiés, la mise en œuvre des nouveaux programmes, et selon les réflexions menées en collaboration avec l'enseignant(e) coordonnateur-coordonnatrice du dispositif et l'équipe médico-sociale ;
- Avoir une bonne connaissance des compétences du socle commun, et de l'ensemble des programmes de la maternelle et de l'élémentaire, ainsi que des démarches pédagogiques de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Les candidats seront reçus pour un entretien devant une commission
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE
 - Indemnité REP +

Contact :

Ecole Elémentaire Guynemer I - Tél : 03 88 34 22 75 - mail : ce.0670383c@ac-strasbourg.fr

IEN Strasbourg 3 - Tél : 03 69 20 93 35 - mail : ien.strasbourg3@ac-strasbourg.fr